

Créer l'Agence Territoriale Afrique

la responsabilité d'un Club de collectivités fondatrices

- ▶ Des villes et des territoires investis pour convaincre la communauté financière internationale
- ▶ Un processus séquencé pour garantir la solidité du montage institutionnel et financier
- ▶ Des États et des institutions pour parrainer une démarche innovante et ambitieuse

2019

2020

2021

2022

LES DÉCISIONS À PRENDRE

1^{ère} réunion du Club : **Lancement et financement du processus**

1^{ère} assemblée générale du Club : **Approbation du modèle économique et du cadre d'évaluation des risques**

Assemblée des fondateurs : **Païement du capital**

Assemblée générale

2^e assemblée générale du Club : **Approbation de la structure institutionnelle et des règles internes**

ÉTUDES ET CONSEILS

Préparation du plan d'affaires et du cadre de gestion des risques

Mise au point des statuts et du montage financier

Présentations aux investisseurs Préparation de la première émission et des premiers prêts aux membres

1^{ère} émission et 1^{er} prêt

MOBILISATION DES PARTENAIRES, DONT LES ÉTATS

ACCOMPAGNER ET PRÉPARER LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX À EMPRUNTER

UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE



LES RENDEZ-VOUS PHARES DE L'ANNÉE 2020

- **Assemblée générale** du Club des Fondateurs
- **Mise en place** du comité consultatif
- **Recrutement des conseils juridiques et financiers**

POUR ALLER PLUS LOIN

CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE
22, rue Essaadiyine, 10020 Hassan – Rabat, Maroc
Tél. : +212 537 260 062 / +212 537 260 063
Fax : +212 537 260 060
Email : info@uclga.org
www.uclga.org

Personnes référentes :

M. François PAUL YATTA
Directeur des Programmes de CGLU Afrique
Email : fyatta@uclga.org - fyatta@yahoo.com

M. Jean Pierre ELONG MBASSI
Secrétaire Général de CGLU Afrique
Email : secretariat@uclga.org

UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE



AGENCE TERRITORIALE AFRIQUE

Institution financière des villes et collectivités territoriales africaines

Les villes et collectivités territoriales d'Afrique entendent contribuer significativement à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. À cet effet, les villes africaines devront investir environ 25 milliards de dollars par an pour accueillir, dans de bonnes conditions, 450 millions d'habitants supplémentaires d'ici 2030, tout en comblant le déficit accumulé en équipements et infrastructures. De tels volumes financiers sont largement supérieurs à l'épargne instantanée actuelle des villes et collectivités territoriales, même complétée par les fonds affectés par les États nationaux à l'investissement local. Par contre, les capacités de service de la dette sont en croissance constante et permettent d'envisager de lever des ressources significatives sur les marchés financiers.

C'est pour cette raison que les dirigeants des villes et collectivités territoriales d'Afrique prennent l'initiative de créer une institution financière, l'Agence Territoriale Afrique, dédiée au financement des infrastructures, équipements et services urbains.

Tirant les leçons de l'expérience internationale, l'Agence Territoriale Afrique sera une institution coopérative dont les villes et territoires seront actionnaires aux côtés des banques de développement (Banque Africaine de Développement, banques régionales de développement en Afrique, etc.), des institutions spécialisées sur le financement des villes et collectivités territoriales, d'institutions financières internationales et de tout fonds d'investissement intéressé. L'implication politique et financière d'une centaine de responsables politiques et du management de ces institutions est nécessaire pour assurer la crédibilité du projet.

Après 18 mois de réflexion et d'échanges avec les partenaires potentiels, la 1^{ère} réunion du Club des Fondateurs de l'Agence Territoriale Afrique a été organisée le 11 novembre 2019, en marge du 6^e Congrès Mondial de CGLU à Durban (Afrique du Sud). Conformément à la feuille de route, le Club engagera le processus de création de l'agence avec l'appui de conseils juridiques et financiers spécialisés.

Jean Pierre ELONG MBASSI
Secrétaire Général, CGLU Afrique

L'Agence Territoriale Afrique

une institution de financement des villes et collectivités territoriales



RÉPONDRE AU BESOIN DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- ▶ 17 millions de nouveaux habitants chaque année dans les villes africaines
- ▶ Les budgets de villes africaines représente moins de 1 % du PIB (en moyenne)
- ▶ Les besoins de financement local des villes africaines sont immenses : 25 milliards de dollars par an
- ▶ La pression sociale est forte pour une meilleure décentralisation fiscale et un plus grand rôle des villes et des collectivités décentralisées dans la gestion des ressources et dépenses publiques.
- ▶ Les capacités d'investissement des collectivités territoriales représentent 4 % du besoin
- ▶ Le marché mondial des obligations municipales représente plus de 4 milliards de dollars, dont l'Afrique capte moins de 1 %

→ L'Agence Territoriale Afrique est **une solution pour accroître les ressources financières pour le développement des villes et des collectivités territoriales**

UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL FAVORABLE

- ▶ Dans 75 % des pays, le cadre législatif est favorable à une gestion plus autonome des villes et des territoires
- ▶ Les programmes d'appui à l'investissement local ne permettent pas de répondre à tous les besoins
- ▶ Les collectivités territoriales ne manquent pas d'appui pour améliorer leur gestion financière
- ▶ La transparence de la gestion municipale progresse sur le continent

→ Les financements de l'Agence Territoriale Afrique, **une stimulation pour une meilleure gestion**

UNE INSTITUTION BANCAIRE CRÉÉE PAR ET POUR LES VILLES ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- ▶ Une initiative des membres de CGLU Afrique
- ▶ Une banque gérée par les responsables des collectivités membres
- ▶ Une gouvernance qui garantit l'indépendance du management
- ▶ Une banque dédiée au financement des villes et des collectivités territoriales

→ L'Agence Territoriale Afrique, **la réponse crédible des villes et des collectivités territoriales à leurs besoins de financement**



L'Agence Territoriale Afrique

un instrument de mutualisation

Pour de multiples raisons, les villes et les collectivités territoriales africaines rencontrent beaucoup de difficultés pour émettre des obligations sur les marchés nationaux et internationaux. L'Agence Territoriale Afrique est un instrument de mutualisation. Elle permet aux villes et aux territoires d'aller ensemble rechercher les financements dont ils ont cruellement besoin.

AVANTAGES

- ▶ Émettre des emprunts obligataires plus gros, qui intéressent les investisseurs publics et privés internationaux
- ▶ Réduire les taux d'intérêt pour les villes et les territoires, à des niveaux proches voire égaux à ceux obtenus par l'État
- ▶ Réduire les coûts de transaction pour les municipalités
- ▶ Offrir un système de garantie qui rassure les investisseurs
- ▶ Permettre aux villes petites et moyennes d'accéder à des financements aux mêmes conditions que les très grandes villes

OPPORTUNITÉS

- ▶ Récompenser les efforts de bonne gestion par l'accès à l'emprunt dans de bonnes conditions
- ▶ S'entraider pour diffuser la culture de la responsabilité financière
- ▶ Faciliter la mise en œuvre des prêts et programmes municipaux des banques internationales de développement

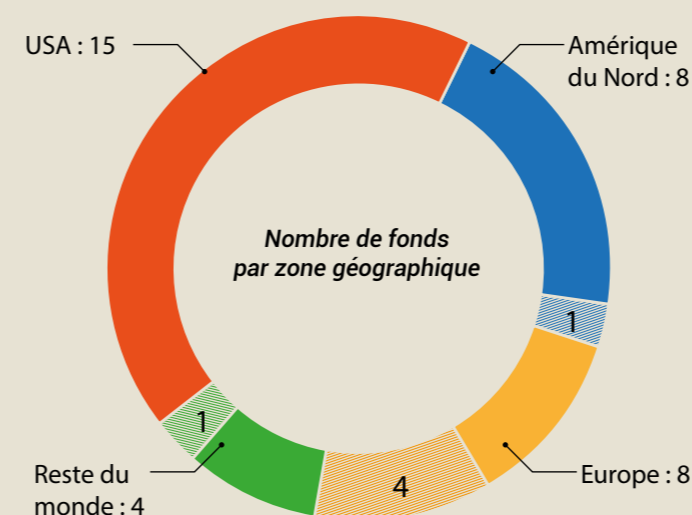
ENJEUX

- ▶ Intéresser les investisseurs privés pour financer les investissements publics locaux
- ▶ Relancer l'investissement local pour améliorer les services publics

Véhicules de financement ad hoc à travers le monde

Les véhicules de financement municipaux sont destinés aux autorités locales qui souhaitent conjuguer leurs efforts pour accéder au marché financier. Le niveau de coopération le plus avancé est la création d'un véhicule de financement *ad hoc* pour servir d'intermédiaire entre les villes, les territoires et le marché des capitaux.

- ▶ 36 véhicules sont en activité en Europe, en Amérique du Nord et en Asie
- ▶ Kommunekredit est la plus ancienne banque municipale, créée au Danemark en 1898
- ▶ Grobois, 98 habitants, est le plus petit actionnaire de l'Agence France Locale
- ▶ La diversité des montages institutionnels reflète la diversité des situations des collectivités locales dans le monde
- ▶ Les États de l'Hidalgo (Mexique) et du Tamil Nadu (Inde) ont un fonds municipal



■ Nombre de fonds 100% aux collectivités locales

L'Agence Territoriale Afrique

une banque au service des villes et des collectivités territoriales



AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES AFRICAINES

- ▶ Sert prioritairement les **villes et territoires de toutes tailles, membres de l'Agence Territoriale Afrique**
- ▶ Apporte des **financements de long terme** (7 à 15 ans)
- ▶ Répercute les taux de ses ressources avec une faible marge
- ▶ Finance le programme d'investissement de la collectivité (ligne de crédit)
- ▶ **Prête aux villes et aux collectivités territoriales en monnaie locale**
- ▶ Prête à des taux très compétitifs
- ▶ Contribue à l'**autonomisation des gouvernements des villes et des collectivités territoriales** dans la préparation et la gestion du véhicule de financement

POUR BIEN SERVIR

CONSTRUIRE UNE INSTITUTION FINANCIÈRE DE RANG INTERNATIONAL

L'Agence Territoriale Afrique est un établissement de crédit qui doit respecter les conditions reconnues à l'échelle internationale pour pouvoir émettre des obligations, dans d'excellentes conditions de financement (taux bas, durée longue). Il est une institution financière reconnue.

Ses statuts et son organisation doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- ▶ Obtenir une **excellente cote de crédit** international
- ▶ Atteindre rapidement un **volume annuel de financement important** (1 milliard de dollars par an)
- ▶ Inciter et appuyer les membres pour qu'ils **remplissent les conditions** pour emprunter
- ▶ Prêter avec des **procédures simples** aux membres
- ▶ **Obtenir le remboursement** de tous les prêts accordés
- ▶ **Ne jamais faire défaut** vis-à-vis de ses créanciers

APPORTER DES GARANTIES SOLIDES AUX INVESTISSEURS INTERNATIONAUX

- ▶ **Assurer le contrôle** de la stratégie par les collectivités membres
- ▶ **Garantir l'indépendance** des administrateurs des activités financières
- ▶ Obtenir l'**appui d'institutions financières** internationales reconnues
- ▶ Mettre en place une **gestion des risques** bancaires et financiers
- ▶ **Organiser un contrôle interne** strict de l'institution

